

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 54 (1981)

Heft: 5

Artikel: La société coopérative "La Paix" à Nyon

Autor: Hermenjat, Renée

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La société coopérative «La Paix» à Nyon

La société coopérative d'habitation «La Paix», à Nyon, a été créée en 1946, tout de suite après la guerre. D'où son nom. Puis celui de la rue où ont été construits les premiers immeubles.

Née du Cartel syndical nyonnais, la SCH se donna pour tâche de faire face à l'explosion démographique qui, partout en Occident, suivit la Seconde Guerre mondiale.

Il faut préciser que le mouvement coopératif était alors fort peu connu en dehors des grandes villes, et les promoteurs de «La Paix» ont fait œuvre de pionniers dans une région qui n'était pas encore devenue une banlieue de Genève.

La création de cette société venait à son heure, puisque les autorités de Genève prévoyaient un développement démographique considérable et que les autorités envisageaient la construction très rapide de 100 000 logements à l'intérieur et aux alentours de la capitale des nations.

A cette époque, le district de Nyon a été de plus en plus influencé par ce développement de la population du canton voisin.

M. Jean Locatelli, président de la SCH «La Paix», a bien voulu nous recevoir et nous rappeler ces éléments d'histoire.

Quelques chiffres

1947-1948: trois immeubles de six appartements chacun.

1956-1958: deux immeubles comprenant ensemble 32 appartements.

1961-1962: 22 logements.

25 appartements compris dans l'immeuble Pi-COOP, construit à la demande de la Société coopérative suisse de consommation de Genève qui désirait ouvrir un magasin à Nyon, et dans la villa qu'il fallut déplacer.

Au total: 95 appartements pour les familles à revenus modestes. Un grand coup de chapeau à tous ceux qui, à des niveaux divers, ont lutté, persévéré pour réaliser ces constructions. Avec les soucis, les préoccupations, les émotions et les joies qui ne peuvent s'écrire.

Pour le pittoresque, on peut rappeler qu'il a fallu, un beau jour, déplacer tout simplement une maison. La photo ci-contre nous donne une faible idée de l'entreprise. Mais, finalement, c'était la meilleure solution pour concilier l'ancien et le nouveau, les constructions et les voies d'accès.

L'affaire des Ruettes

Sans nous appesantir sur cette histoire, rappelons que «La Paix», au début des années 70, proposa la construction d'un nouvel ensemble au lieu-dit Les Ruettes. Ce projet fut, finalement, réduit à néant par la récession de 1974. Effectivement, la surchauffe de l'industrie genevoise qui faisait affluer les demandeurs de logements en ville de Nyon, s'interrompit brusquement dans l'ancienne cité romaine, en échange d'une pléthore d'appartements.

Le projet fut renvoyé de la commune au canton, puis du canton à la Confédération, subissant chaque fois une majoration des devis. Il fut finalement abandonné.

Et «La Paix» perdit 1 350 000 fr., soit le fruit de trente ans d'économies réalisées par une gestion judicieuse.

Aujourd'hui, les choses sont pratiquement stabilisées pour la SCH... et pour cause. On parle maintenant de pénurie. M. Locatelli regrette que l'on n'ait pas persisté et constate que tout ce qu'on aurait pu construire à l'époque rendrait aujourd'hui les plus grands services. Surtout pour les familles en faveur desquelles on avait prévu des appartements de 4 à 5 pièces qui font cruellement défaut partout.

En 1971 déjà

M. Locatelli attache une valeur particulière au 25e anniversaire de la création de la SCH, en 1971, qui a fait l'objet d'une remarquable plaquette.

1971. La haute conjoncture. Le boom économique, le progrès à l'infini, l'expansion continue.

Pourtant, au temps des vaches grasses, M. A. Maret pouvait écrire:

«De 1946 à 1950, chaque année, 9000 logements à but social ont été mis sur le marché avec l'aide des pouvoirs publics. Si cette action avait été poursuivie quelques années encore, la crise du logement aurait pris fin: il aurait suffi dès lors de construire pour faire face aux besoins nouveaux.

»Malheureusement, en 1950, le corps électoral est appelé à se prononcer sur un référendum lancé par des associations de propriétaires de Suisse alémanique qui demandaient l'arrêt de toute nouvelle aide de la part de la Confédération.

»La Suisse romande, où la situation est plus difficile, parce que les interventions ont été tardives, se prononce pour le maintien d'une politique en faveur du logement, mais l'attitude d'une forte

majorité des électeurs de Suisse alémanique met fin, pour un temps, à l'intervention des autorités.

»Aujourd'hui, la situation reste critique. Nous payons les erreurs d'appréciation et l'indifférence des locataires alors bien logés. Mais aussi l'égoïsme des auteurs du référendum et de tous ceux qui les ont suivis. Beaucoup escomptaient une baisse des impôts! Dès lors, assez rapidement, la situation s'aggrave. Les coopératives d'habitation sont paralysées dans leur activité. Dès 1957, sous la pression des événements, la Confédération, avec la collaboration des cantons et des communes, intervient à nouveau. Néanmoins, la situation ne s'améliore pas, car l'aide est notoirement insuffisante et ne compense pas l'augmentation des coûts de construction qui ont presque doublé, ni l'élévation du taux hypothécaire, qui a passé de 3½ à 5¾%. La participation des pouvoirs publics consiste dans la mise à disposition de terrains et à la prise en charge d'une partie des intérêts hypothécaires de 2 à 3½%.

»Il se construit à l'heure actuelle 3000 à 4000 logements subventionnés par an. Nous sommes loin des 9000 logements de la période de 1946 à 1950. Or, depuis cette époque, la population de la Suisse a passé de 4 700 000 habitants à 6 200 000 soit 1 500 000 de plus.

»A la vérité, l'initiative privée met sur le marché plusieurs dizaines de milliers de logements par an, mais ces logements ne sont pas à la portée des personnes à situation modeste. Et comme si cela ne suffisait pas, les mesures de protection des locataires ont été fortement réduites sous la pression des milieux tenant de près à la propriété bâtie.

»Dans cette même plaquette du 25e anniversaire de «La Paix», M. Bernard Vouga, nouveau président de l'USAL Romand, déclarait déjà:

«Une chose est en tout cas certaine. Notre société se trouve placée devant un véritable défi: nos connaissances, nos techniques sont de plus en plus perfectionnées, la productivité ne cesse d'augmenter, la prospérité s'étend toujours plus, et pourtant nous ne parvenons décidément pas à résoudre de manière satisfaisante le problème fondamental du logement, celui qui intéresse, au premier titre, la totalité des familles.»

Le droit au logement

Rappelons, à cette époque déjà, les efforts des milieux concernés, comme le

Mouvement populaire des familles, les mouvements de défense des locataires qui lancèrent l'initiative pour le droit au logement, hélas sans succès.

Dix ans ont passé. La récession qui frappa l'économie a été suivie d'une récession dans le bâtiment. Des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés et les travailleurs étrangers renvoyés dans leur pays.

On aurait pu supposer que la pénurie allait disparaître et que les logements libérés auraient suffi à la consommation pendant plusieurs années. Il n'en est rien, et les considérations de M. B. Vouga restent parfaitement actuelles.

La construction a été influencée par des motifs spéculatifs. On a construit des immeubles dans des endroits où la nécessité ne s'en faisait pas sentir, où la viabilité était malcommode. En échange, on a laissé périliter des quartiers urbains qui abritaient une population urbaine bien intégrée et qui, restaurés, auraient conservé aux villes leur vraie raison d'être.

A Nyon comme ailleurs, on a négligé de construire des appartements familiaux, on a réalisé d'innombrables studios. Une distorsion apparaît toujours entre l'offre et la demande. Pourtant, le système de coopération instauré entre la Confédération et les cantons, pour toute une série de lois et d'ordonnances, avait abouti à un système extrêmement intéressant. Il sauvegardait l'identité et la liberté des cantons tout en permettant à la Confédération d'obéir à la Constitution fédérale par une action de stimulation et de coordination. Quel sera le résultat de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ?

On a de la peine à comprendre pourquoi le rôle déjà modeste et mesuré du secteur fédéral devrait être encore démantelé pour attribuer aux cantons des compétences que ceux-ci, pour la plupart, ne sont pas à même d'assumer.

En attendant de savoir ce qui va sortir de la politique actuelle, saluons l'effort de pionniers comme M. Jean Locatelli,

de sociétés comme «La Paix» qui n'ont jamais eu d'autre objectif que de servir la population.

Des projets

Malgré les déconvenues passées, «La Paix» souhaite construire. Parce que c'est nécessaire. Parce que la liste d'attente des familles modestes qui souhaitent se loger à prix raisonnable ne cesse d'augmenter. Parce que compte tenu du contexte économique, du vieillissement de la population et du maintien à domicile (et c'est heureux) des personnes âgées, la pénurie va s'aggraver de façon notable dans l'avenir.

Alors, malgré les difficultés, financièrement surtout, «La Paix» regarde en avant et souhaite démarrer. La construction de 150 logements rendrait un fier service à la population. Et c'est possible. Un terrain pourrait être acquis, en plusieurs fois, à un prix raisonnable. Souhaitons à «La Paix» de pouvoir réaliser ses projets.

Renée Hermenjat



Répondeurs au téléphone

ZETTLER - de renommée européenne
- 500000 appareils
- utilisés quotidiennement

- A-Zet:** répondeur simple
- Allbicord:** avec enregistrement
- nouveau** **Notatronic:** avec interrogation et effacement à distance ainsi que de nombreux extras commandés par mini-ordinateur!
- nouveau** **Prestophon 60:** composeur automatique

Offre spéciale: Location-essai pendant un mois avec déduction en cas d'achat!

N'hésitez pas à vous laisser conseiller par le spécialiste de votre région:

Représentation générale: Telion SA, Albisriederstr. 232, 8047 Zürich, 01/54 99 11 - Bière: Fischer Electric, 032/41 28 04 - Bière: Ch. Mühlematter SA, 032/22 31 03 - Delémont: Gerber & Sauvain, 066/22 68 30 - Delémont: W.-D. Zürcher, 066/22 14 77 - Fribourg: François Molliet SA, 037/24 64 64 - Genève: Dictavox, 022/33 38 96 - Genève: A. Choisy, 022/36 97 73 - Genève: Radio-Secours SA, 022/36 70 00 - Lausanne: Pablo Niklas & Fils, 021/32 08 75 - La Chaux-de-Fonds: René Aubry, 039/22 69 93 - La Chaux-de-Fonds: Gabriel Zuccolotto, 039/23 66 33 - Le Locle: André Bubloz, 039/31 55 44 - Martigny: Vallotton Electricité, 026/2 25 60 - Monthey: Christian Fracheboud, 025/71 58 70 - Moutier: W. Hauser SA, 032/93 23 43 - Neuchâtel-Peseux: Rossier Electricité SA, 038/31 12 16 - Porrentruy: Adoubs SA, 066/66 33 88 - Porrentruy: Périat & Bill SA, 066/66 17 58 - Sion: Télécontact, 027/22 12 22 - Tramelan: Alex Matter, 032/97 62 62. Ticino: Bissone: Robatel SA, 091/68 93 89.

Conseil - Vente - Location - Service

Votre fournisseur pour...

- Mazout de chauffage
- Carburants (essence et diesel)
- Charbons
- Bois de cheminée
- Station-service et lavage
- Citernes (vente et révision)
- Gérances, Propriétaires,
- lors de votre prochain plein, demandez-nous une offre sans engagement.

OK Coop

Léman

1020 Renens

Rue du Caudray 6
Tél. 021/34 47 82
Tél. 021/34 59 70

